

Agenda 21 – conseil municipal du 2 octobre 2009

Lors du vote de l'agenda 21 en février 2009 j'avais approuvé cette démarche transversale tout en précisant que notre groupe souhaitait que ce cadre constitue la clé de voûte de l'ensemble des décisions du conseil municipal et que toutes les décisions devaient être étudiées au travers de ce document. Il m'avait été répondu que la phase 1 constituait la réalisation du cadre stratégique (voté en février) et que la phase 2 allait venir ensuite et serait consacrée à l'action.

Nous sommes donc dans la phase 2 depuis le mois de février, c'est à dire dans la mise en œuvre de l'agenda 21.

Que constatons-nous?

Pour le savoir nous allons faire un petit retour en arrière des quelques décisions en rapport direct avec l'agenda 21 durant sa phase action (phase 2)

D'abord quelques actions passées:

1 – Le guide pratique de Lanterneau

64 pages, 42 pubs dont certaines en pleine page ou dernière de couverture.

Pourquoi s'indigner contre cette présentation? Tout simplement car ce recueil est avant tout l'annuaire des associations landerneennes animées par des bénévoles dont l'action est désintéressée. Profiter de la richesse du tissu associatif de Lanterneau pour faire de la publicité a choqué plus d'un responsable d'association. Si la municipalité souhaite soutenir le tissu associatif, alors qu'elle le fasse sans recourir aux intérêts privés.

En outre en procédant ainsi, la ville a multiplié les pages provoquant un gaspillage de papier. Je remarque d'ailleurs que ce n'est ni du papier recyclé, ni du papier issu de forêts responsablement gérées, et d'ailleurs tant mieux car cela aurait été injurieux d'imprimer ces publicités sur le fruit du travail fait par des personnes qui ont le sens d'une gestion durable des matières premières dont dispose la planète.

Ce guide bafoue les orientations 5, 6, 9, 11, 15

2 – Fermeture du camping

En fermant le camping et en décidant de le remplacer par une aire d'accueil de campings cars pouvant d'ailleurs accueillir des rassemblements de camping cars, la municipalité fait fi du rôle social essentiel du camping traditionnel pour le remplacer par un mode de vacances que tout le monde ne peut pas se payer et présentant un impact certain sur le réchauffement climatique.

Cette décision bafoue les orientations 1, 6, 14, 15

3 – Rapport du CCAS

A ce jour, nous avons reçu les compte-rendus de l'eau, de l'assainissement, du bus et maintenant de la communauté de communes concernant leur activité en 2008. Celui du CCAS n'a toujours pas été réalisé. Je rappelle que le rapport d'activité 2007 a été divulgué en janvier 2009, soit 13 mois après la fin de l'exercice ce qui n'a pas permis de l'exploiter correctement. Le rapport d'activité du CCAS devrait être pour les élus le point de départ de discussions sur les actions à mener.

En ne permettant pas ce débat on bafoue les orientations : 1, 10, 13

4 – La Voie de Lanrinou

Avec l'accord du Maire, la communauté de communes poursuit sans consultation son projet de Voie de Lanrinou. Que ce soit à la ville, ou à la communauté de communes, ce dossier est classé « secret défense ». Notre Agenda 21, tout comme la charte de la communauté de communes n'en font même pas mention.

Le projet bafoue les orientations : 2, 3, 4, 8, 15

5 – Du Bruit dans Landerneau

Je tiens au préalable à indiquer que le festival du Bruit dans Landerneau a été une grande réussite qui a drainé un public important. L'organisateur envisage d'ailleurs de doubler la durée du festival.

Si ce festival est un succès, cela n'autorise pas pour autant « à tout faire ». Lors du vote de la subvention au mois de juillet j'avais d'ailleurs attiré l'attention du conseil sur la nécessité d'attendre quelques temps avant de lui donner un caractère automatique. A l'issue du festival, il est évident que cette subvention n'avait aucune utilité. J'ai également noté que bon nombre de bénévoles avaient été employés pour participer à l'organisation de la manifestation au travers d'associations sans que des contrats de travail n'aient été établis, or le festival avait un caractère lucratif, ce qui semble poser problème par rapport à la législation du travail. Enfin, alors qu'on avait tenté de donner à ce festival une orientation écologique, il est clair que l'intendance n'a pas suivi (gobelets recyclables, toilettes sèches).

En conclusion la subvention accordée bafoue les orientations : 5, 9, 10

L'ordre du jour de ce soir (2 octobre)

Dans les délibérations de ce soir la référence à l'agenda 21 n'est faite qu'une seule fois à l'occasion d'une délibération visant à étudier le patrimoine naturel (nous y reviendrons tout à l'heure). C'est très mince. Même si bon nombre de délibérations présentées ce soir ont un caractère administratif ou bien n'étaient pas concernées par les prescriptions de l'agenda 21, plusieurs d'entre-elles auraient du être concernées.

En février j'indiquais que si l'agenda 21 se limitait à un catalogue restreints de projets et que les autres actions de la ville n'étaient pas concernées, alors le risque serait grand de limiter ce travail à une opération de communication. Notre groupe met donc en garde la majorité sur cette dérive constatée aujourd'hui.